



Résumé des démarches d'harmonisation Travaux sylvicoles non commerciaux 2024-2025

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) souhaite harmoniser les secteurs de travaux sylvicoles non commerciaux 2024-2025 présentés ci-dessous.

Notez que lorsqu'un secteur a fait l'objet d'une harmonisation pour les travaux de récolte commerciale, les mesures d'harmonisation convenues sont transférées aux travaux sylvicoles non commerciaux, lorsqu'applicable.

PRÉPARATION DE TERRAIN

Consiste à préparer le sol pour l'établissement de régénération naturelle ou artificielle (reboisement), soit par :

- Le **déblaiement** : entasser les résidus de coupe en andains ou en tas dans le but de faciliter la plantation, de rendre possible le scarifiage ou de faciliter les traitements d'éducation.
- Le **scarifiage** : consiste à perturber la couche d'humus et la basse végétation concurrente afin d'ameublir le sol minéral et de le mélanger à la matière organique.

REBOISEMENT

Consiste à recréer le peuplement forestier d'avant la récolte, soit par :

- La **plantation** : Mettre en terre de jeunes plants pour créer ou restaurer un peuplement forestier ;
- Le **regarni** : Mettre en terre des plants dans les espaces sans régénération naturelle afin d'atteindre une densité d'arbres adéquate ; ou
- L'**enrichissement** : Introduire, réintroduire ou augmenter une essence d'arbre en raréfaction ou de plus grande valeur ou pour accroître la biodiversité.

DÉGAGEMENT DE RÉGÉNÉRATION

Le dégagement est un traitement sylvicole d'éducation qui vise à maîtriser la végétation concurrente afin de libérer les arbres d'avenir d'essences désirées. Il est effectué au stade de semis *diamètre à hauteur de poitrine inférieur à 1 cm).

NETTOIEMENT

Le nettoyage est un traitement sylvicole d'éducation qui vise à maîtriser la végétation concurrente afin de libérer les arbres d'avenir d'essences désirées. Il est effectué au stade de gaulis (diamètre à hauteur de poitrine entre 1 et 9 cm).

La récolte forestière des secteurs où est réalisé du nettoyage a eu lieu avant 2013. Il n'existe donc pas de mesure d'harmonisation transférable.

ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE

L'éclaircie précommerciale est une coupe qui permet de réduire la densité d'une jeune forêt, généralement entre 10 et 20 ans, dont les arbres sont trop serrés. Cette éclaircie est dite précommerciale, car les arbres coupés sont trop petits pour en faire la mise en marché.

La récolte forestière des secteurs où il est réalisé de l'éclaircie précommerciale a eu lieu avant 2013. Il n'existe donc pas de mesure d'harmonisation transférable.



Secteur	3_LACS_DE_LA_TOUR
Localisation	Pourvoirie du Milieu ZEC Collin
Types de travaux	Reboisement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – LEDUC-TROISLACSDELATOUR 2018-2019 • Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2023-2024 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC Collin : Éviter d'effectuer ces travaux durant la chasse à l'original à l'arc et à la carabine surtout pour les secteurs au nord de la ZEC (<i>idem pour 2024-2025</i>). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > ZEC Collin : Remettre les chemins en état après les travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Article 64 du RADF : « Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient. » ✓ Mesure générique Table GIRT : En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériau granulaire. > ZEC Collin : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux (<i>idem pour 2024-2025</i>). Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information. > TNO : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-03-0127 et 14-03-0126 <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.
	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie du Milieu : Faire attention de ne pas circuler en période de gel et dégel. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'article 64 du RADF assure la remise en état des chemins. Sous responsabilité du ministère du Transport, les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel (Dégel – Période de restrictions de charges).



	<ul style="list-style-type: none"> > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteur	ADANYS
Localisation	Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Dégagement de régénération
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – ADANYS 2018-2019 • Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2023-2024 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Contacter détenteur de terrain de piégeage 14-01-0034 et 14-10033 <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt pour information. > RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse (<i>idem pour 2024-2025</i>). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > RFRM : Envoyer un courriel à la Réserve qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information. • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > RFRM : Assurer une vitesse adéquate sur l'ensemble du réseau routier de la réserve avec les véhicules, utiliser le CB lors des déplacements, ne pas circuler dans les chemins avec la machinerie (sauf chemin d'hiver et changement de bloc si présence d'un ruisseau), remettre en condition rapidement les chemins et ponceaux (surtout les drains) si altération, ne pas défaire les fossés avec la machinerie, ne pas gêner la circulation et ne pas laisser de branche et/ou déchet de coupe dans les chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La remise en état des chemins est réponde par la réglementation en vigueur (art. 64 RADF). Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information..

Secteur	BEAULIEU_MURRAY
Localisation	Pourvoirie du Milieu
Types de travaux	Dégagement de régénération
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – BEAULIEU 2018-2019 <ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie : Informer la pourvoirie et Les Forestiers Champoux avant le



début des travaux.

- ✓ **MRNF** : La demande sera transférée à Rexforêt pour information.

- [Résumé des démarches d'harmonisation – MURRAY 2018-2019](#)

- [Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2020-2021](#)

- > **Pourvoirie** : Informer la pourvoirie et Les Forestiers Champoux avant le début des travaux.

- ✓ **MRNF** : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (www.foretlanaudiere.org).

- > **Pourvoirie** : Éviter de rouvrir ou d'améliorer des accès non entretenus traversant les limites des territoires fauniques structurés.

- ✓ **MRNF** : Aucune réouverture de chemin prévue pour l'exécution des travaux. Si une réouverture est nécessaire, un retour sera fait auprès des gestionnaires de territoires fauniques structurés pour déterminer les modalités de remise en production ou de fermeture du chemin.

- [Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2022-2023](#)

- > **Pourvoirie** : Envoyer un courriel à la Pourvoirie qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.

- ✓ **MRNF** : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (<https://foretlnaudiere.org/cartographie/>) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.

- ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information.

- > **Pourvoirie** : Conserver une lisière de 10 m au bord des chemins sans traitement pour le petit gibier (*idem pour 2024-2025*).

- ✓ **MRNF** : Afin d'assurer les investissements du MRNF (survie des arbres plantés dans le passé), le chantier BEAULIEU_MURRAY doit être traité au complet.

- **Travaux 2024-2025**

- > **Pourvoirie du Milieu** : Respecter l'arrêt de travaux pendant les dates de chasse à l'original (fin septembre).

- ✓ **MRNF** : [Mesure générique Table GIRT « période de chasse »](#) : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

- > **Pourvoirie du Milieu** : Le pourvoyeur a reçu des avis de chasseurs qu'il restait des caissettes de plantation vides à quelques endroits, il faudrait s'assurer de les récupérer.

- ✓ **MRNF** : Dans la mesure du possible, récupérer les caissettes de reboisement, lorsque repérées.

- > **Pourvoirie du Milieu** : Faire attention de ne pas circuler en période de gel et dégel.

- ✓ **MRNF** : [L'article 64 du RADF](#) assure la remise en état des chemins. Sous responsabilité du ministère du Transport, les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel ([Dégel – Période de restrictions de charges](#)).



Secteur	BERNARD
Localisation	ZEC Lavigne
Types de travaux	Éclaircie précommerciale et nettoyage
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC Lavigne : Ne pas effectuer de travaux pendant la période de chasse à l'original. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT « période de chasse » : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > ZEC Lavigne : Que les travailleurs s'enregistrent afin que la Zec soit au courant de leurs présences durant les autres périodes de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information. > ZEC Lavigne : Que les travailleurs soient équipés d'un dossard des périodes de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information.

Secteur	CABANE
Localisation	Municipalité de Saint-Zénon Pourvoirie Évasion Plein Air Trudeau
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.

Secteur	CASEY
Localisation	ZEC Boullé
Types de travaux	Reboisement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – CHEMIN CASEY CONTRAINTES CASEY 2018-2019 • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.



Secteur	CENELLES_SUD
Localisation	Municipalité de Saint-Donat
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – CENELLES_SUD (BMMB) 2017-2018 • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > St-Donat : Respect des lisières boisées près des cours d'eau. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Puisque le nettoyage s'effectue par un ouvrier sylvicole muni d'une débroussailleuse, il n'y a pas de risque de perturbation du sol forestier et donc pas de risque de sédimentation des cours d'eau. > St-Donat : Être informé des dates précises des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Le nettoyage au CENELLE_SUD est situé dans un secteur isolé, éloigné des baux de villégiature et des sentiers pédestres. Le bruit occasionné par les débroussailleuses ne devrait donc pas déranger les utilisateurs du territoire. ✓ Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information.

Secteur	CHAMPAGNE
Localisation	Municipalité de Saint-Zénon ZEC des Nymphes
Types de travaux	Dégagement de régénération
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – CHAMPAGNE 2018-2019 • Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2022-2023 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC des Nymphes : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information.

Secteur	CŒUR_2
Localisation	TNO de la MRC de Matawinie
Types de travaux	Nettoisement et éclaircie précommerciale
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – CŒUR 2020-2021 • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Éviter si possible les périodes de chasse à l'ours au printemps ainsi que celles des cervidés à l'automne. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mesure générique Table GIRT « période de chasse » proscrit les activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) seulement pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). Conséquemment, les travaux sylvicoles non



	<p>commerciaux peuvent avoir lieu en territoire libre lors de la période de chasse à l'ours et aux cervidés.</p> <ul style="list-style-type: none"> > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. Attention à la circulation rapide de véhicules près des baux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteur	DEVENYNS_NORD
Localisation	TNO de la MRC de Matawinie
Types de travaux	Déblaiement, scarifiage et reboisement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – NORD DEVENYNS 2022-2023 • Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2020-2021 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Informer les villégiateurs de la réalisation des travaux prévus en 2021-2022. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (www.foretlanaudiere.org). <p>Travaux 2024-2025</p> <ul style="list-style-type: none"> > TNO : S'assurer que l'état des chemins existants sera conservé ou remis à son état original pendant et après les travaux et si possible, éviter de circuler en période de dégel. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'article 64 du RADF assure la remise en état des chemins. Sous responsabilité du ministère du Transport, les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel (Dégel – Période de restrictions de charges). > TNO : Éviter si possible les périodes de chasse à l'ours au printemps ainsi que celles des cervidés à l'automne. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mesure générique Table GIRT « période de chasse » proscrit les activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) seulement pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). Conséquemment, les travaux sylvicoles non commerciaux peuvent avoir lieu en territoire libre lors de la période de chasse à l'ours et aux cervidés. > TNO : Éviter si possible la période des vacances de la construction, considérant la présence élevée de villégiateurs dans ce secteur. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La préparation de terrain (déblaiement et scarifiage) est éloignée de la plupart des baux. Le reboisement occasionne peu de nuisance sonore. > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. Attention à la circulation rapide de véhicules près des baux. Appliquer de l'abat poussière si nécessaire. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.



Secteur	FERNAND
Localisation	TNO de la MRC de Matawinie
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : S'assurer que l'état des chemins existants sera conservé ou remis à son état original pendant et après les travaux et si possible, éviter de circuler en période de dégel. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'article 64 du RADF assure la remise en état des chemins. Sous responsabilité du ministère du Transport, les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel (Dégel – Période de restrictions de charges). > TNO : Éviter si possible les périodes de chasse à l'ours au printemps ainsi que celles des cervidés à l'automne. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mesure générique Table GIRT « période de chasse » proscriit les activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) seulement pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). Conséquemment, les travaux sylvicoles non commerciaux peuvent avoir lieu en territoire libre lors de la période de chasse à l'ours et aux cervidés. > TNO : Éviter si possible la période des vacances de la construction, considérant la présence élevée de villégiateurs dans ce secteur. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Aucun travaux pendant la période des vacances de la construction du 21 juillet au 3 août 2024, considérant la présence élevée de villégiateurs dans ce secteur. > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. Attention à la circulation rapide de véhicules près des baux. Appliquer de l'abat poussière si nécessaire. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.

Secteur	GATE
Localisation	Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Dégagement de régénération
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – GATE 2014-2015 • Résumé des démarches d'harmonisation – GATE 2017-2018 <ul style="list-style-type: none"> > TP 1 4-01-0038 : Maintenir l'accessibilité en quad de trois sentiers indiqués sur la carte. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Maintenir les trois sentiers de trappe praticable au terme des travaux. • Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2022-2023 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Contacter le détenteur de terrain de piégeage 14-01-0038. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour



	<p>suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La demande sera transférée à Rexforêt pour information.</p> <ul style="list-style-type: none"> > RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse (<i>idem pour 2024-2025</i>). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > RFRM : Envoyer un courriel à la Réserve qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information. <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > RFRM : Assurer une vitesse adéquate sur l'ensemble du réseau routier de la réserve avec les véhicules, utiliser le CB lors des déplacements, ne pas circuler dans les chemins avec la machinerie (sauf chemin d'hiver et changement de bloc si présence d'un ruisseau), remettre en condition rapidement les chemins et ponceaux (surtout les drains) si altération, ne pas défaire les fossés avec la machinerie, ne pas gêner la circulation et ne pas laisser de branche et/ou déchet de coupe dans les chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La remise en état des chemins est réponde par la réglementation en vigueur (art. 64 RADF). Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteur	HAMEL
Localisation	TNO de la MRC de Matawinie
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Éviter si possible les périodes de chasse à l'ours au printemps ainsi que celles des cervidés à l'automne. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mesure générique Table GIRT « période de chasse » proscrie les activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) seulement pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). Conséquemment, les travaux sylvicoles non commerciaux peuvent avoir lieu en territoire libre lors de la période de chasse à l'ours et aux cervidés.

Secteur	HERELLE*
Localisation	Pourvoirie Vent-de-la-Savane ZEC Collin
Types de travaux	Déblaiement, scarifiage et reboisement



Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – HERELLE 2022-2023 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC Collin : Communiquer avec la ZEC pour indiquer le début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. > ZEC Collin : Ne pas rouvrir des chemins non entretenus traversant les limites de la ZEC. Ne pas créer de nouveaux accès à la ZEC. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les mêmes chemins utilisés lors de la récolte commerciale seront utilisés. > ZEC Collin : Porter un dossard en période de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information. > Pourvoirie : S'assurer de ne pas détruire les pancartes pour délimiter les limites de la Pourvoirie. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Si des pancartes sont en place sur les limites de la Pourvoirie, ne pas les détruire.
-------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*MAJ 2024-07-11 pour ajouter le chantier HERELLE

Secteur	JIM_JOS
Localisation	ZEC Collin
Types de travaux	Nettoisement et éclaircie précommerciale
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – JIM ET JOS 2020-2021 • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC Collin : Informer la ZEC du début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (www.foretlanaudiere.org). > ZEC Collin : Ne pas effectuer de travaux durant la période de chasse à l'original à l'arme à feu. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT « période de chasse » : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

Secteur	PÉPÈRE_HETU
Localisation	Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Types de travaux	Déblaiement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – PÉPÈRE_HETU 2020-2021 <ul style="list-style-type: none"> > SMDS : S'assurer que le sentier récréotouristique municipal soit dans le même état après les travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La réglementation en vigueur et les mesures génériques de la Table GIRT 062 répondent à l'enjeu. > SMDS : Communiquer avec la municipalité pour prévenir du début des travaux (surtout en lien avec le transport de machinerie).



	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information. > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. Attention à la circulation rapide de véhicules près des baux. Appliquer de l'abat poussière si nécessaire. ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteur	PIJART
Localisation	Réserve faunique Rouge-Matawin ZEC Boullé
Types de travaux	Nettoisement et éclaircie précommerciale
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – PIJART RUISSEAU PIERRON 2020-2021 • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT « période de chasse » : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > RFRM : Assurer une vitesse adéquate sur l'ensemble du réseau routier de la réserve avec les véhicules, utiliser le CB lors des déplacements, ne pas circuler dans les chemins avec la machinerie (sauf chemin d'hiver et changement de bloc si présence d'un ruisseau), remettre en condition rapidement les chemins et ponceaux (surtout les drains) si altération, ne pas défaire les fossés avec la machinerie, ne pas gêner la circulation et ne pas laisser de branche et/ou déchet de coupe dans les chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La remise en état des chemins est répondue par la réglementation en vigueur (art. 64 RADF). Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information. > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.

Secteur	PIN_ROUGE
Localisation	Municipalité de Saint-Côme
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – PIN ROUGE 2016-2017 • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des



	<p>travaux. Attention à la circulation rapide de véhicules près des baux. Appliquer de l'abat poussière si nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteur	RAMDEUR
Localisation	Pourvoirie Vent-de-la-Savane Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Déblaiement et scarifiage
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – RAMDEUR (BMMB) 2020-2021 • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > Pourvoirie : Ne pas créer de nouvel accès ou améliorer les accès existants à la Pourvoirie. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'accès au secteur se fera par la Réserve. > RFRM : Ne pas amener le sol au minéral lors du SCA Plein. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les normes relatives à la prescription sylvicole doivent être respectées. > RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT « période de chasse » : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > RFRM : Assurer une vitesse adéquate sur l'ensemble du réseau routier de la réserve avec les véhicules, utiliser le CB lors des déplacements, ne pas circuler dans les chemins avec la machinerie (sauf chemin d'hiver et changement de bloc si présence d'un ruisseau), remettre en condition rapidement les chemins et ponceaux (surtout les drains) si altération, ne pas défaire les fossés avec la machinerie, ne pas gêner la circulation et ne pas laisser de branche et/ou déchet de coupe dans les chemins. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La remise en état des chemins est réponde par la réglementation en vigueur (art. 64 RADF). Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.

Secteur	RAYMOND
Localisation	ZEC des Nymphes
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. Attention à la circulation rapide de véhicules près des baux. Appliquer de l'abat poussière si nécessaire.



	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteur	RICHARD
Localisation	TNO de la MRC de Matawinie ZEC Lavigne
Types de travaux	Dégagement de régénération
Mesures d'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des démarches d'harmonisation – RICHARD 2018-2029 • Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2020-2021 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC : Éviter le transport de machineries lourdes sur les chemins de la Zec en période de dégel. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les travaux sylvicoles non commerciaux n'impliquent pas de transport de machineries lourdes. > ZEC : Éviter tous travaux qui pourraient porter atteinte à la qualité de l'eau des lacs ou des cours d'eau du territoire de la Zec. Éviter tous travaux qui pourraient porter atteinte à la qualité de chasse à l'original (ex : plantation monospécifique sur une grande superficie) sur le territoire de la Zec. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Le reboisement est planifié en intégrant plusieurs paramètres d'analyses sylvicoles. Bien que les plantations spécifiques ne soient pas prescrites d'emblée, il est possible qu'elles soient nécessaires pour une mise en place efficiente de la régénération. > ZEC : Informer la Zec avant le début des travaux si ceux-ci sont effectués durant la période de grand achalandage ou près des infrastructures de la Zec (ex: campings, chalets). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mise à jour hebdomadaire des opérations sylvicoles non commerciales s'effectue par le biais du site web de la Table GIRT 062 (www.foretlanaudiere.org). • Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2022-2023 <ul style="list-style-type: none"> > ZEC Lavigne: S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse à l'original à l'arme à feu (<i>idem pour 2024-2025</i>). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. > ZEC Lavigne : Envoyer un courriel à la ZEC qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil (<i>idem pour 2024-2025</i>). <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information. • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Prendre en considération la présence de propriétés privées dans le secteur.



	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Le chemin d'accès au secteur se fera par la ZEC et non les propriétés privées. Le rubanage des secteurs, qui se fait avant les opérations, respectent les limites entre les propriétés privées et le territoire publique. > TNO : Éviter si possible les périodes de chasse à l'ours au printemps ainsi que celles des cervidés à l'automne. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mesure générique Table GIRT « période de chasse » proscrit les activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) seulement pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). Conséquemment, les travaux sylvicoles non commerciaux peuvent avoir lieu en territoire libre lors de la période de chasse à l'ours et aux cervidés. > ZEC Lavigne : Que les travailleurs soient équipés d'un dossard des périodes de chasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La demande sera transférée à Rexforêt pour information.
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteur	RIV_MILIEU
Localisation	ZEC Boullé
Types de travaux	Nettoisement et éclaircie précommerciale
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > RLTP : Aviser les détenteurs de baux de villégiature du début des travaux. Attention à la circulation rapide de véhicules près des baux. Appliquer de l'abat poussière si nécessaire. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. ✓ Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.

Secteur	ST_JOSEPH
Localisation	TNO de la MRC de Matawinie
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : S'assurer que l'état des chemins existants sera conservé ou remis à son état original pendant et après les travaux et si possible, éviter de circuler en période de dégel. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'article 64 du RADF assure la remise en état des chemins. Sous responsabilité du ministère du Transport, les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel (Dégel – Période de restrictions de charges). > TNO : Éviter si possible les périodes de chasse à l'ours au printemps ainsi que celles des cervidés à l'automne. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mesure générique Table GIRT « période de chasse » proscrit les activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er



	<p>alinéa) seulement pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). Conséquemment, les travaux sylvicoles non commerciaux peuvent avoir lieu en territoire libre lors de la période de chasse à l'ours et aux cervidés.</p> <ul style="list-style-type: none"> > TNO : Le chemin principal présent dans ce chantier est beaucoup utilisé alors s'assurer de ne pas bloquer la circulation des véhicules. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Ce sont habituellement des camionnettes qui se déplacent en forêt afin d'effectuer les travaux de nettoyage. Ces dernières seront stationnées dans les fourches de chemin parmi le secteur, sans entrave à la circulation des autres véhicules.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteur	VICTOR
Localisation	TNO de la MRC de Matawinie
Types de travaux	Nettoisement
Mesures d'harmonisation	<p>Coupe initiale effectuée avant la mise en place du processus d'harmonisation de la Table GIRT 062.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2024-2025 <ul style="list-style-type: none"> > TNO : S'assurer que l'état des chemins existants sera conservé ou remis à son état original pendant et après les travaux et si possible, éviter de circuler en période de dégel. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'article 64 du RADF assure la remise en état des chemins. Sous responsabilité du ministère du Transport, les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel (Dégel – Période de restrictions de charges). > TNO : Éviter si possible les périodes de chasse à l'ours au printemps ainsi que celles des cervidés à l'automne. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : La mesure générique Table GIRT « période de chasse » proscriit les activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) seulement pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). Conséquemment, les travaux sylvicoles non commerciaux peuvent avoir lieu en territoire libre lors de la période de chasse à l'ours et aux cervidés. > TNO : Éviter si possible la période des vacances de la construction, considérant la présence élevée de villégiateurs dans ce secteur. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : Les baux de villégiature sont suffisamment éloignés des travaux afin d'éviter une nuisance sonore excessive. > TNO : La Fourche Dusseault est beaucoup utilisée alors s'assurer de ne pas bloquer la circulation des véhicules. <ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : L'accès au chantier ne se fera pas par la fourche Dusseault, mais plutôt celle menant au Petit Lac à Foin Bleu.

Secteur	ZERO
Localisation	Réserve faunique Rouge-Matawin
Types de travaux	Dégagement de régénération



<p>Mesures d'harmonisation</p>	<ul style="list-style-type: none">• Résumé des démarches d'harmonisation – ZERO 2018-2019• Résumé des démarches d'harmonisation TSNC 2022-2023<ul style="list-style-type: none">> RFRM : S'assurer du respect de la mesure générique Table GIRT période de chasse (<i>idem pour 2024-2025</i>).<ul style="list-style-type: none">✓ MRNF : Mesure générique Table GIRT : Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa) pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.> RFRM : Envoyer un courriel à la réserve qui indique le début des travaux. Tout travailleur circulant sur un territoire faunique structuré doit se signaler à l'accueil.<ul style="list-style-type: none">✓ MRNF : Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps.✓ La demande sera transférée à Rexforêt pour information.• Travaux 2024-2025<ul style="list-style-type: none">> RFRM : Assurer une vitesse adéquate sur l'ensemble du réseau routier de la réserve avec les véhicules, utiliser le CB lors des déplacements, ne pas circuler dans les chemins avec la machinerie (sauf chemin d'hiver et changement de bloc si présence d'un ruisseau), remettre en condition rapidement les chemins et ponceaux (surtout les drains) si altération, ne pas défaire les fossés avec la machinerie, ne pas gêner la circulation et ne pas laisser de branche et/ou déchet de coupe dans les chemins.<ul style="list-style-type: none">✓ MRNF : La remise en état des chemins est répondue par la réglementation en vigueur (art. 64 RADF). Les demandes seront transférées à Rexforêt pour information.
------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------